

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Compte administratif 2024.

Nombre de conseillers

En exercice : 18
Présents : 14
Représentés : 04
Absents excusés : 00
Votants : 18

Date de la convocation : 21 mars 2025.

Date d'affichage de la convocation : 21 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2025 dont le public a été informé par voie d'affichage le 21 mars 2025 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Audrey COURTOIS – Kahina ANDRADE – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Georges GÉRAULT – Sébastien MÉRIAUX – Pierre-Yves PARISELLE – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Sarah ANDRÉ **ayant donné pouvoir** à M Olivier LUCAS
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir** à MME Sylvie PERRAUD.
M Paul-Etienne LEGRAS **ayant donné pouvoir** à M Sébastien MÉRIAUX.
M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir** à MME Caroline DOUCERAIN.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie le 1^{er} avril 2025 et publiée sur le site internet de la mairie le 1^{er} avril 2025.

Accusé de réception de la télétransmission par la préfecture des Yvelines ci-dessous.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

Madame Caroline DOUCERAIN, Maire, ne prend pas part à la discussion précédant le vote et ne participe pas au vote du compte administratif 2024 ;

Madame Sylvie PERRAUD, Maire-adjointe chargée de la commission Finances présente le compte administratif 2024 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,**

APPROUVE le compte administratif 2024 de la commune tel qu'il a été présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de (A) : 2 092 987,36 €

DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de (B) : 2 650 853,66 €

- avec un résultat de l'exercice de l'année de : (D=B-A) : 557 866,30 €
- avec un résultat antérieur reporté de : (E) : 267 033,72 €
- avec un résultat à la clôture de l'année de : (F=D+E) : 824 900,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DIT que les dépenses réellement effectuées s'élèvent à la somme de (G) : 2 865 623,90 €

DIT que les recettes réellement effectuées s'élèvent à la somme de (H) : 2 715 380,21 €

- avec un résultat à la clôture de l'exercice précédent de (I) : 133 164,17 €
- avec un résultat de l'exercice de (J=H-G) : - 150 243,69 €
- avec un résultat de clôture de (K=I+J) : - 17 079,52 €

DIT que la délibération sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et qu'elle sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 17
POUR : 17
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 7 avril 2025.

Le Secrétaire de séance,

Sylvie PERRAUD



Le Maire,

Caroline DOUCERAIN